



Traité Demaï

Michna 1 - Chapitre 3

מַאֲכִילִין אֶת הָעֲנִיִּים דְּמַאי,
וְאֶת הָאֲכֻסִּיָּא דְּמַאי.
רַבִּן גַּמְלִיאֵל הָיָה מַאֲכִיל אֶת פּוֹעֲלָיו דְּמַאי.
גְּבַאי צִדְקָה,

בֵּית שְׁמַאי אוֹמְרִים,
נוֹתֵנִין אֶת הַמַּעֲשֵׂר לְשֹׂאֵינוֹ מַעֲשֵׂר,
וְאֶת שֹׂאֵינוֹ מַעֲשֵׂר לְמַעֲשֵׂר;
נִמְצְאוּ כָּל הָאָדָם אוֹכְלִין מִתְּקָן.
וְחֲכָמִים אוֹמְרִים,
גּוֹבִין סֶתֶם וּמַחֲלִקִין סֶתֶם,
וְהַרוּצָה לְתֵקֵן יִתְקֵן:

On peut donner à manger aux pauvres du Demaï et aux troupes en campagne du Demaï. Rabban Gamliel en donnait à ses ouvriers. Concernant ceux qui distribuent la Tsédaka aux pauvres, Beth Chamaï dit : qu'ils doivent distribuer les récoltes dont les dîmes ont déjà été prélevées à celui qui ne fait pas attention de prélevé (en général) et la récolte qui n'a pas été prélevée à celui qui a l'habitude de prélever : ainsi tout homme consomme des produits dûment acquittés. Les Sages disent : on encaisse et on distribue sans enquête, et celui qui veut redresser la situation le fera.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions